

Réponse à une demande de
permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1074130// /2210155
Date : 24/04/2025
Contact : FLOTTES Manon

UI AURA - INEO RCC
654 CRS DU 3E MILLENAIRE
BP
69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)	
Auvergne Très Haut Débit ATHD 32 RUE CLOS NOTRE DAME 63000 CLERMONT FERRAND 0676380056 laurent.picard@orangeconcessions.com	
Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence de St-Flour LE ROZIER Village d'Entreprises - Coren 15100 ST FLOUR	Permission accordée : Favorable selon PI jointe du 27.05.25 Date et signature : (Nom et qualité) Le 27 mai 2025 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Le Coordonnateur territorial de Saint-Flour  Jean-Claude TOURNIER

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux						
15100 ST GEORGES - RD909.						
Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	59		m. d'alvéole	118	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : N° COG IMI-VA-15188/0081-1Poser 2Ø45 sur 59m dont 20m sous enrobé + poser chambre L1C.						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 16/06/2025						
Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040						

Gestionnaire de voirie :77856 Conseil Départemental du Cantal



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM
Territoire de Saint-Flour

Intitulé de l'opération : Raccordement client au réseau télécom

N° Dossier Orange : 1074130

RD n° 909

Demande de : Orange

Commune(s) : SAINT-GEORGES

lieu-dit : Viadeyres

Le 26 Mai 2025, nous soussignés

Monsieur TOURNIER Jean-Claude représentant l'agence Départementale
M/Mme représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci-après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le coordonnateur Territorial
Le 27 Mai 2025

Jean-Claude TOURNIER

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (schémas annexés à la PI) observations diverses Schéma 6-2	
					Sous Chaussée	Sous accotement				
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch. 49 m	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L		Sous fossé
909	Cat 1 Niv 1	PR 36+010 à 36+059	D	TT						
909	Cat 1 Niv 1	PR 36+059	TV	TT	11 m					Schéma 7

* Techniques:
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA= Supports aériens

Le niveau supérieur de la chambre de tirage implantée sous accotement devra être réglé 1 cm en-dessous du niveau de la chaussée en suivant les profils en long et en travers de la plate-forme. Elle sera munie d'un dispositif de recouvrement capable de résister au passage de véhicules lourds.

En raison de la programmation de la réfection de la couche de roulement de la RD909 à l'automne 2025, ces travaux de raccordement au réseau téléphonique devront être réalisés avant le 1^{er} septembre 2025.

Des contrôles de compactage des tranchées pourront être réalisés par le laboratoire du département.

Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

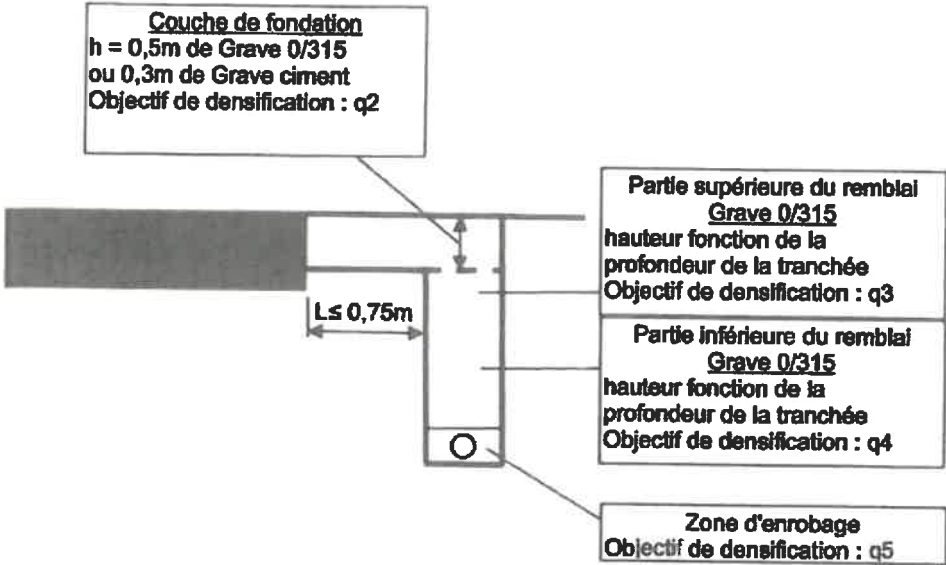


Schéma n°7 Tranchée isolée sous chaussée de toutes les RD (cat. 1, 2 et 3)
(projet à faible impact type branchement particulier)

